Numéro 89

Observatoire Social Tunisien
المرصد الاجتماعي التونسي
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

FTDES
المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

Crédit Photo : Yassine Gaidi

Rapport FEVRIER 2021

1235
Protestations

13
Suicides et tentatives de suicide

638
Migrant(te)s

The February Issue NOW available in English inside

2, Avenue de France Imm Ibn Khaldoun (la Nationale),
2ème étage Apt325-Tunis Bab Bhar 1000
TEL. : (+216) 71 325 129 FAX : (+216) 71 325 128
contact@ftdes.net www.ftdes.net

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG
CCFD TERRE SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

Introduction

Le mouvement social qui a marqué le début de la nouvelle année et la vague de protestations, de colère et d'insatisfaction qui a marqué le mois de Janvier 2021, ne s'est pas atténuée au cours du mois de Février. Les mouvements et protestations se sont donc poursuivis dans diverses régions et se sont progressivement imprégnés de la crise politique, qui a pris de l'ampleur avec le remaniement ministériel incomplet et la rupture annoncée entre la Présidence du Gouvernement et la Présidence du Parlement d'une part, et la Présidence de la République d'autre part.

Tout au long de ce mois de Février 2021, la rue tunisienne et principalement dans la capitale, a été témoin de mouvements et de protestations qui peuvent être divisés en 3 types :

-Les protestations de nouveaux acteurs, à savoir la « mauvaise génération » et ceux qui contestent la loi 52. Leurs mouvements se sont caractérisés par un haut niveau de courage et de rejet de tout ce qui représente le système qu'ils considèrent corrompu et immoral. Leurs mouvements ont connu des affrontements avec les agents de sécurité et un recours excessif à la violence. Leurs slogans et leur nouvelle méthode de protestation ont également suscité beaucoup de controverse et presque entièrement, un traitement sécuritaire donc une grande partie d'entre eux a été arrêtée, harcelée et poursuivie juridiquement en sus d'une campagne de dénigrement, de stigmatisation et de dévaluation.

-Les acteurs traditionnels, y compris les militants de la société civile et les défenseurs des libertés qui ont été relativement peu présents et ont choisi de soutenir les mouvements de jeunesse ainsi que leurs revendications.

- L'autorité officielle, qui s'est incarnée dans la marche que le Mouvement Ennahda a entreprise à la fin de ce mois, mobilisant ses partisans sur une période de deux semaines afin de garantir le succès de cet évènement. Ladite marche a été voulue en même temps comme réponse politique à ses rivaux politiques et à la rue tunisienne qui à travers la plupart des mouvements enregistrés durant les deux mois précédents, a exprimé son refus et a exigé le départ de ce parti de la vie politique.

Les manifestations de Février

En comparaison avec la même période de l'année dernière 2020, on constate que le mois de Février a été exceptionnel cette année puisque le volume de mouvements enregistrés a doublé par rapport à février 2020 passant de 705 mouvements de protestation en février 2020 à 1235 mouvements de protestation en février 2021.

Un nombre qui nous ramène au niveau de contestation que les villes tunisiennes ont connu au cours des premières années de la révolution, qui a été caractérisée par une propagation sans précédent de protestations et de revendications.

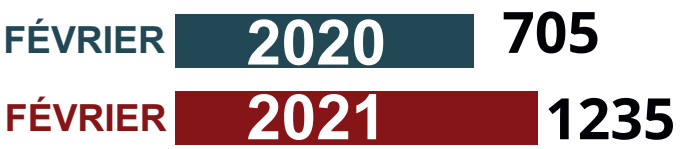

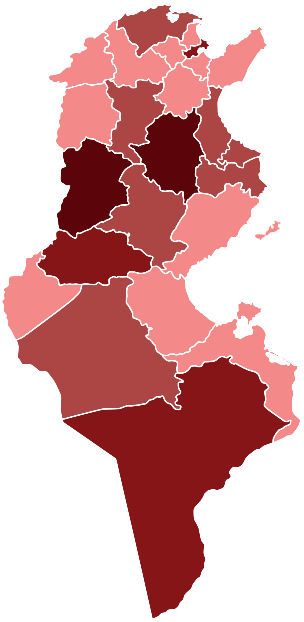

Presque tous les gouvernorats de la république ont vécu au cours du mois de Février 2021 sous l'impact des mouvements de contestation. La région du Sud-Ouest a connu le plus grand nombre d'entre eux, avec, selon les chiffres de l'Observatoire Social Tunisien, 370 manifestations ont été enregistrées, suivie de la région Centre-Ouest avec 332 mouvements de protestation, le Nord-Est avec 214 mouvements de protestation et le Sud-Est avec 136 mouvements de protestation. La région du Centre-Est a connu 116 mouvements et la région du Nord-Ouest 67 mouvements.

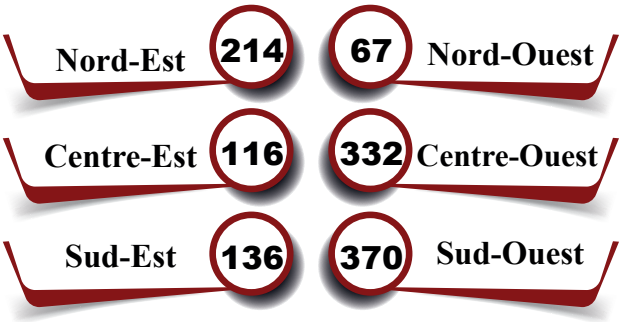

Globalement, la cartographie des manifestations a conservé les mêmes caractéristiques générales que les dernières années. Le gouvernorat de Gafsa s'est classé au premier rang en termes de protestations et de revendications, où 265 mouvements de protestation ont été enregistrés, ce qui représente environ 21% des protestations totales qui ont eu lieu en Février. Viennent ensuite le gouvernorat de Tunis, avec 158 manifestations, les gouvernorats de Kasserine et Kairouan, avec 143 manifestations chacun, le gouvernorat de Tataouine, qui a vu le retour des mouvements de la coordination d'El Camour, avec 75 protestations...

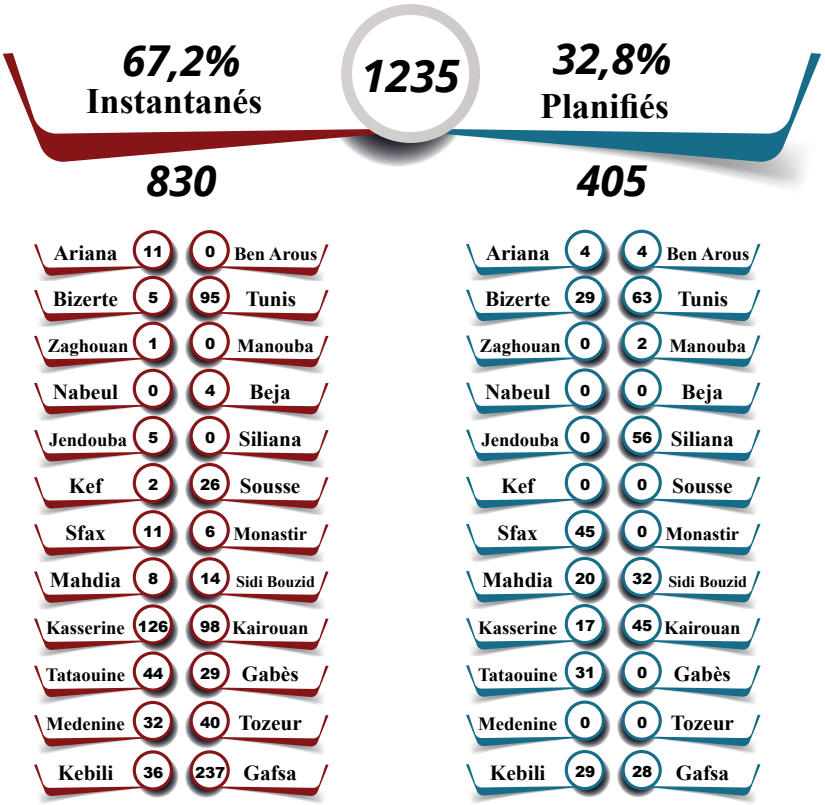

Majoritairement, les mouvements enregistrés en Février 2021 étaient spontanés, non organisés et constituaient principalement des réactions de rejet et de colère, ils ont représenté 67,2% du total des mouvements, soit 830 actions, contre 405 (32,8%) actions préprogrammées et annoncées à l'avance par les acteurs sociaux, comme les rassemblements protestataires, les manifestations et les sit-in menés tout au long du mois par les agriculteurs pour réclamer l'engrais primordiale à leurs plantations.

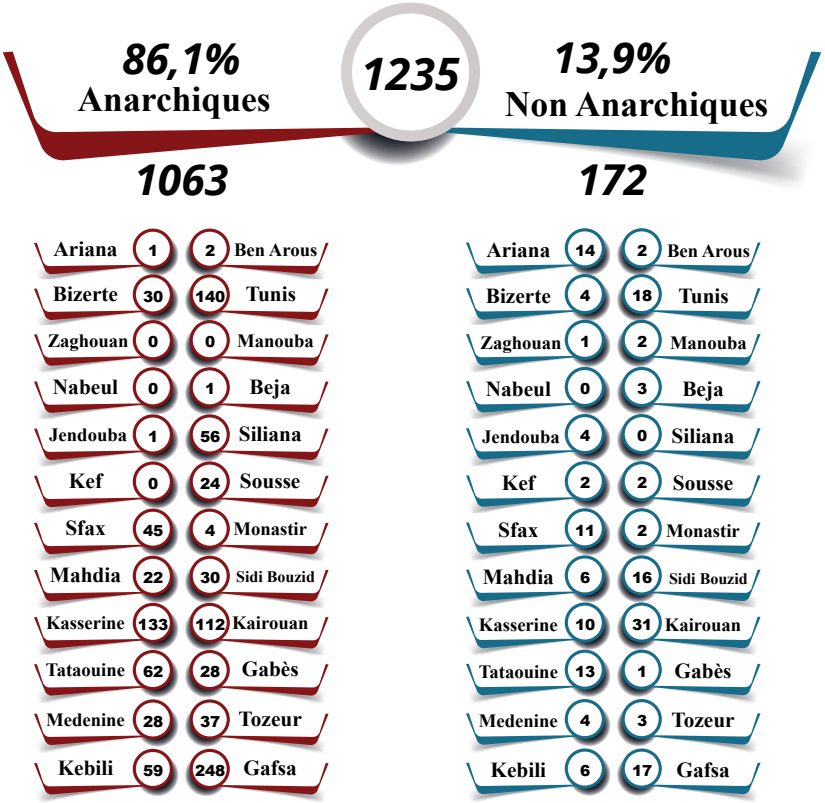

Selon les résultats des travaux de l'Observatoire Social Tunisien et des mouvements suivis au cours du mois de Février, les sit-in ont été la forme de protestation la plus prépondérante pour les manifestants et les acteurs sociaux puisque ce mois de Février 2021 a enregistré 925 les jours de sit-in, ce qui représente 74,9% du total des protestations enregistrées.

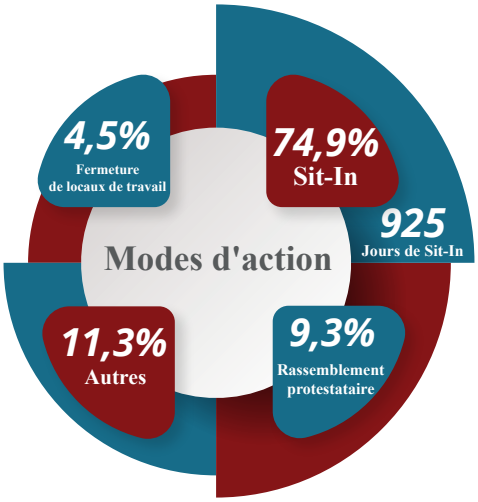

Comme les mois précédents, les mouvements de protestation relevés durant le mois de Février 2021 ont été principalement liés à des revendications adressées au gouvernement, en plus des mouvements politiques axés sur les droits de l'Homme. De plus ce mois a porté les revendications d'emploi de la part des titulaires de doctorat et des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et les revendications d'amélioration des infrastructures, d'approvisionnement en eau potable et la mise à disposition des agriculteurs de quantités suffisantes d'ammonitre.

Par ailleurs, ce mois de Février a connu des mouvements impliquant un grand nombre de régions et qui ont appelé à la mise en œuvre des décisions antérieures des conseils ministériels régionaux non appliquées et des engagements du gouvernement qui sont restés en suspens.

Les acteurs sociaux initiateurs des mouvements

Employés	16 %
Citoyens	16 %
Chômeurs	15 %
Jeunes	14 %
Habitants	9 %
Enseignants	8 %
Agriculteurs	6 %
Parents	6 %
Conducteurs	5 %
Travailleurs	5 %

Les espaces de protestation

Routes	16 %
Siège du Gouvernorat	14 %
Siège de product	13 %
Sièges sociaux administratifs	13 %
Sièges des ministères	9 %
Médias	8 %
Institutions éducatives	8 %
Sièges des Délégations	8 %
Bâtiments publics	6 %
Locaux de la CPG	5 %

Dans l'ordre, les mouvements de contestation revendiquant l'emploi ont représenté 34% du nombre total de contestations du mois de Février 2021, suivis des mouvements ouvriers (à hauteur de 24%) appelant à la régularisation et à l'amélioration des situations professionnelles. Quant aux mouvements liés au développement, l'amélioration de la vie du citoyen tunisien et l'infrastructure pour l'eau potable ils ont représenté 30% du total.

Parmi les protestations enregistrées, plus de la moitié ont concerné des demandes de développement (19%). Parallèlement, le mois de février a été témoin d'une augmentation notable du volume des demandes liées à la loi et aux droits de l'Homme ; cela peut être attribué aux traitements sécurité et judiciaire que le gouvernement a adoptés comme réponse de base aux manifestations et aux acteurs sociaux.

Typologie	Pourcentage
Social	41 %
Économique	32 %
Infrastructurel	11 %
Administratif	10%
Politique	6%

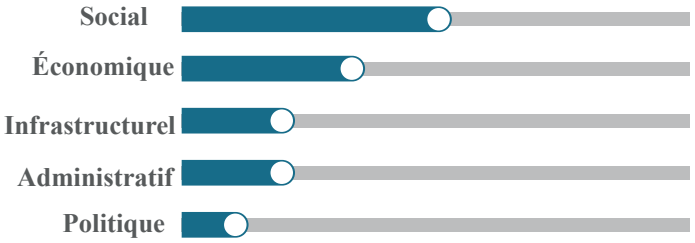

Secteur	Pourcentage
Educatif	12 %
Environnemental	4 %
Sanitaire	1 %
Sécuritaire	6 %
Juridique	10 %
Accés à l'eau	8 %
Agricole	8 %
Transport	2 %
Secteur Privé	6 %
Secteur Public	43 %

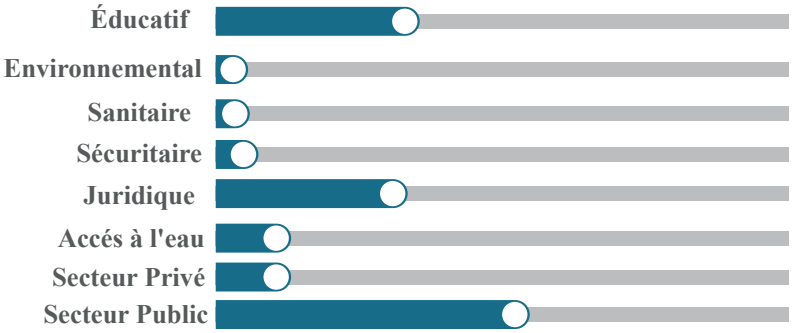

Les citoyens et les chômeurs ont été les acteurs sociaux et les participants aux mouvements de protestation, aux sit-in et aux blocages de routes les plus importants au cours du mois de Février, suivis des enseignants et professeurs suppléants ainsi que par les agriculteurs.

Globalement, les routes, les sièges administratifs et les sites de production ont été les espaces les plus importants vers lesquels les Tunisiens se sont dirigés lors de leurs mouvements de protestation.

Comparatifs des données durant la même période 2018-2019-2020-2021

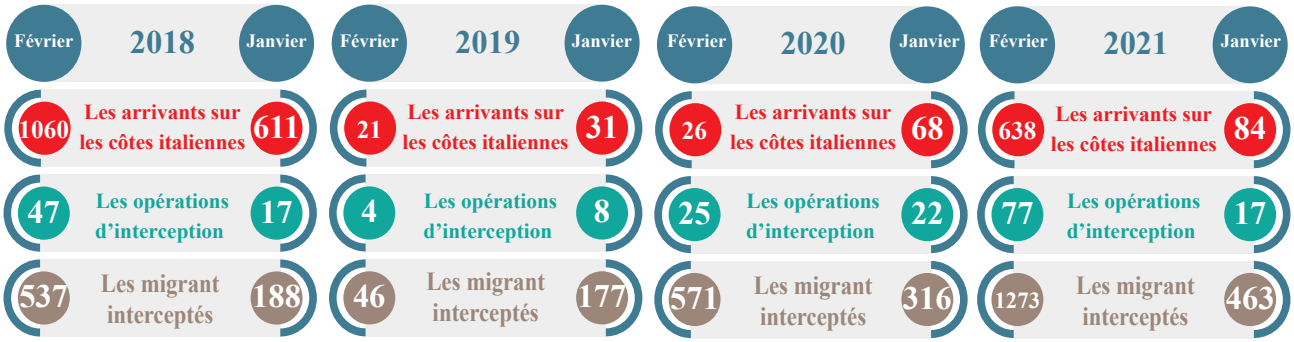

Le nombre d'arrivées sur les côtes italiennes a augmenté au cours du mois de Février 2021, il a atteint 638 migrants, contre seulement 26 migrants pendant la même période de l'année 2020, soit une augmentation de plus de 23 fois.

Par ailleurs, 77 opérations ont été interceptées contre 25 opérations pendant la même période de l'année 2020, soit une augmentation de 208% et par conséquent 1273 migrants ont été empêchés de passer jusqu'en février 2021 contre 571 pendant la même période en 2020, soit une augmentation de 123% ; cela porte le nombre d'arrivées en Italie depuis le début de l'année 2021 à 722 migrants tunisiens sur un total de 4 923 migrants de toutes nationalités, ce qui signifie que la nationalité tunisienne a représenté 14% du total des arrivées en Italie.

Cette hausse, malgré les conditions météorologiques défavorables habituellement pendant cette période, est due au niveau élevé de frustration parmi les groupes participant aux processus de migration non-réglementaire, en particulier après l'augmentation des manifestations sociales au cours du mois de Janvier 2021, à laquelle le gouvernement a fait face avec une forte répression policière et des centaines d'arrestations les jeunes sans oublier les campagnes de dénigrement et de stigmatisation des manifestants. Ces évènements ont approfondi les facteurs déterminants et créé un climat de méfiance quant à la possibilité d'améliorer les conditions économiques et sociales, aggravé par la crise politique.

LA DISTRIBUTION DES ARRIVANTS SUR LES CÔTES ITALIENNES SELON LES MOIS DURANT 2021

	MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS	MINEURS ACCOMPAGNÉS	FEMMES	HOMMES	LES ARRIVANTS
JANVIER	13	0	5	66	84
FÉVRIER	62	11	28	525	638
TOTAL	75	11	33	591	722

Ce qui a distingué le mois de Février 2021, c'est le retour de la migration familiale après son absence au cours du mois de Janvier dernier puisque plus de 15 familles sont arrivées, selon des estimations préliminaires et des témoignages d'organisations locales sur l'île de Lambedusa, sans prendre en considération le nombre des familles qui ont été interceptées en raison du manque de données détaillées sur les interceptions effectuées par les autorités tunisiennes.

L'augmentation de nombreux facteurs économiques, sociaux, familiaux et personnels qui contribuent à construire le projet de migration parmi de nombreux groupes de familles tunisiennes, en particulier les jeunes (familles avec enfants mineurs), peut présager une tendance à la hausse des opérations de migration non-réglementaire lors de la période à venir.

Les opérations interceptées par région

	Bizert	Tunis	Nabeul	Sousse	Monastir	Mahdia	Sfax	Gabes	Médenine
Fevrier	3,3%	13,3%	18,3%	5%	6,6%	25%	26,6%	1,6%	3,3%

Le gouvernorat de Mahdia a connu une recrudescence du nombre d'opérations de passage interceptées avec 25%.

Bien que les migrants subsahariens préfèrent embarquer par le gouvernorat de Sfax, où les réseaux de passeurs de migrants sont très actifs, le gouvernorat de Mahdia est un point de partance privilégié pour les personnes de nationalité tunisienne et pour les opérations de départ autoorganisées. Les gouvernorats de Sfax et Mahdia ont représenté plus de la moitié des opérations de traversée interceptées. A Tunis, les opérations de passages interceptées se concentrent principalement sur les tentatives dans les ports de La Goulette et de Radès.

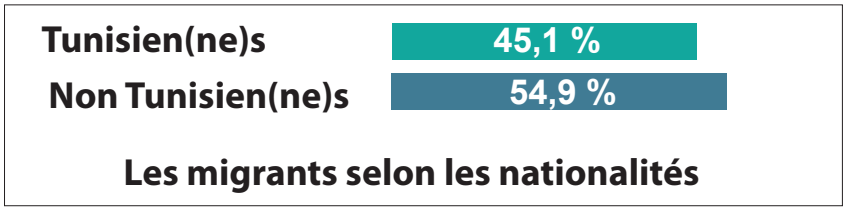

Les migrants selon les nationalités

Le pourcentage de Tunisiens interceptés a atteint 45,1% contre 54,9% pour les non-tunisiens. Cette période de l'année est appropriée pour les migrants subsahariens, d'autant plus que les réseaux tentent de les attirer à cette période pendant laquelle le taux de participation des Tunisiens diminue. On ne peut ignorer la vulnérabilité des migrants subsahariens en Tunisie, qui les conduit à considérer la migration non-reglementaire comme la seule solution pour améliorer leur situation.

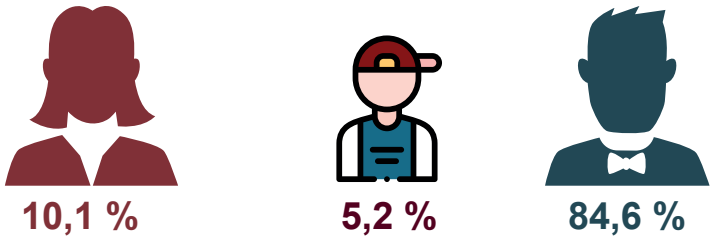

Les migrants selon le genre

	Terrestre	Maritime
Février	30%	70%

Les suicides et tentatives de suicide

Le mois de Février 2021 a été témoin de 13 actes de suicide et de tentative de suicide, la plupart au sein du genre masculin.

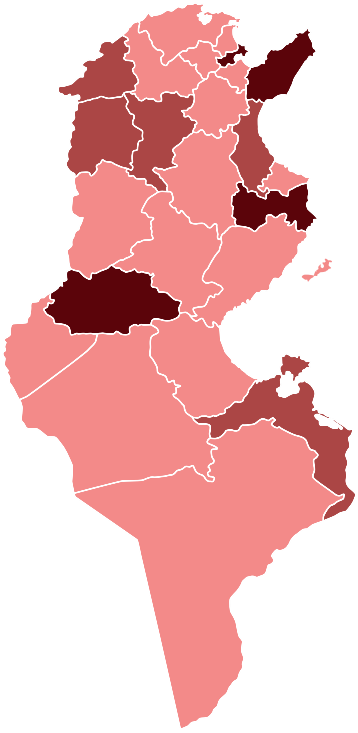

Les gouvernorats de Tunis, Mahdia, Gafsa et Nabeul ont enregistré respectivment deux actes de suicide et de tentative de suicide tandis chacun des gouvernorats de Jendouba, El Kef, Medenine, Siliana et Sousse ont connu un seul cas de suicide ou de tentative de suicide.

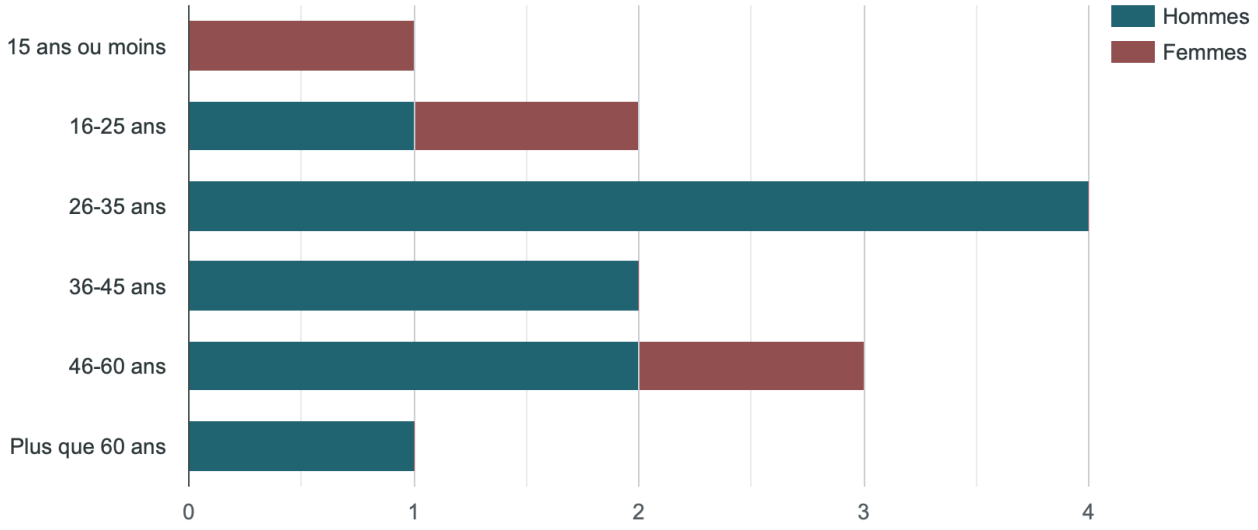

	15 ans ou moins	16-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-60 ans	Plus que 60 ans
Hommes	0	1	4	2	2	1
Femmes	1	1	0	0	1	0
Total	1	2	4	2	3	1

Le groupe d'âge des 26 à 35 ans a été le plus concerné par les cas de suicide et tentative de suicide au cours de ce mois de Février 2021, suivi du groupe des 46 à 60 ans sachant que le fait suicidaire a couvert toutes les tranches d'âge, y compris les moins de 15 ans et les plus de 60 ans.

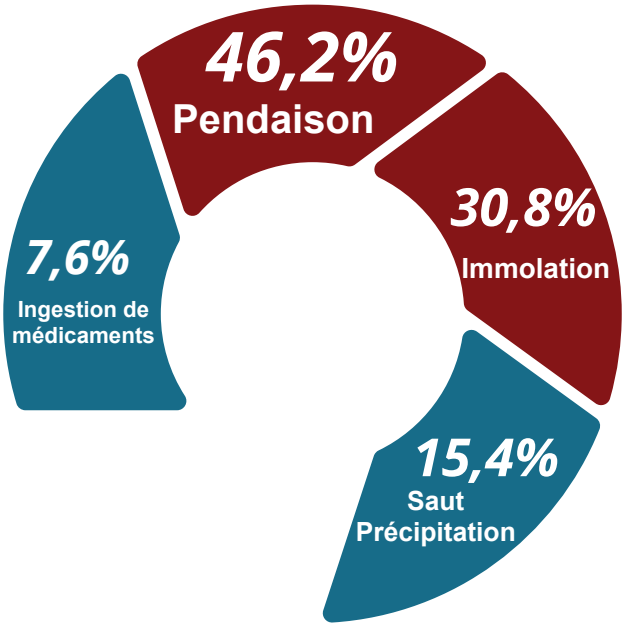

Rapport sur la violence

La crise globale que traverse le pays reflète une scène de violence émergente dont la plus importante est une augmentation du volume de violence dirigée contre les groupes vulnérables et dans des espaces censés être sûrs.

Le résultat des violences relevées tout au long du mois de Février 2021 a confirmé que la violence s'est étendue aux enfants et aux personnes âgées, rendant ces groupes vulnérables aux scènes de violence les plus graves à travers les enlèvements, les viols et le harcèlement sans oublier que la violence au sein de la famille s'est aggravée pour faire de cet espace une scène de meurtre prémédité.

Une violence choquante

Les données quantitatives sur lesquelles nous travaillons et suivies mensuellement à travers l'échantillon représenté par les médias ainsi que certaines plateformes de médias sociaux après vérification de leur crédibilité, ne reflètent pas nécessairement le réel volume de la violence mais donne plutôt une image représentative de la nature du phénomène et de ses transformations. Parmi les cas de violence relevés tout au long du mois de Février, il y a la scène où des enfants ont été interceptés et enlevés à des fins de viol et de harcèlement sexuel.

Cette forme de violence sexuelle a touché les deux genres et l'implication de mineurs dans des délits sexuels comme cet incident de viol d'une femme âgée par trois mineurs.

Ce qui est également frappant, c'est l'évolution de la violence au sein de la famille vers des meurtres prémédités, comme le meurtre par égorgement d'un jeune homme par ses frères à Nabeul en raison d'un différend sur l'héritage, le meurtre d'un jeune homme par ses frères dans le quartier d'Ettadhamen, le meurtre d'un oncle maternel par son neveu à Sfax ainsi que d'autres crimes familiaux très violents.

Sans aucun doute, ces crimes reflètent l'état de l'humeur générale qui produit la violence à la suite de la crise globale dans le pays ainsi que l'incapacité des institutions étatiques à contenir toutes ces manifestations de violence comme à Mahdia, par exemple, lorsqu'un père est entré dans un mouvement de protestation, dénonçant sa situation sociale, au cours de laquelle il a accroché une pancarte sur sa jeune fille et l'a proposée à la vente en raison de la détérioration de ses conditions de vie, le délégué à la protection de l'enfance n'a pas réagi à l'incident et protégé l'enfant jusqu'à ce que l'opinion publique se soit mobilisée dans l'espace virtuel pour faire de sorte que le père soit arrêté et que l'enfant soit placé sous la protection du représentant de la protection de l'enfance. Cette mauvaise performance des institutions étatiques face à la violence est le produit de la crise de l'équilibre financier, le produit d'une crise des perceptions et d'une mauvaise appréciation du coût social et du prix réel de la croissance de la violence au sein d'une société qui vit encore son expérience dans la construction démocratique.

La chose choquante à propos de la violence qui a été enregistrée tout au long du mois de Février 2021 est que des femmes journalistes ont été victimes d'attouchement sexuel alors qu'elles effectuaient leur travail journalistique couvrant le rassemblement du mouvement Ennahda le 27 février 2021, lorsque des femmes journalistes ont été touchées dans des endroits sensibles de leurs corps par des individus parmi les foules rassemblées par les partisans du mouvement Ennahda. C'est un dangereux précédent établi en Tunisie pour la première fois car aucun incident de harcèlement de masse de cette manière n'a été enregistré dans la rue auparavant. Des journalistes des deux genres ont également été victimes de violences physiques et verbales de la part du comité d'organisation de la marche comme cette tentative de jeter une journaliste hors de la voiture désignée pour photographier la marche, selon son témoignage.

53,7% des violences signalées en Février étaient des violences collectives perpétrées par les deux genres.

La région de la capitale arrive au premier rang des régions les plus violentes, avec un taux d'environ 30% (les gouvernorats d'Ariana, Tunis et Ben Arous), suivie du gouvernorat de Nabeul avec un taux d'environ 15%, puis du gouvernorat de Kasserine avec environ 13%, puis les gouvernorats de Monastir, Kairouan et Mahdia avec un taux d'environ 7%.

Viennent ensuite les gouvernorats de Sousse, Sfax et Kebili avec 5%, puis les gouvernorats de Bizerte, El Kef et Sidi Bouzid avec 2%.

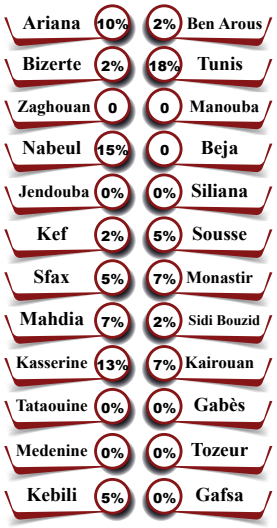

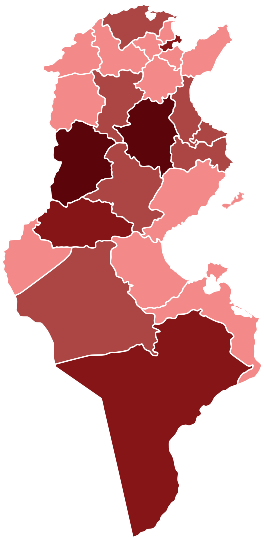

Les femmes ont représenté 29,3% de l'ensemble des victimes de violence en Février, tandis que les hommes ont représenté 65,9% des agresseurs.

La violence criminelle vient en premier en termes de types de violence observée, avec un taux d'environ 61% et la violence économique a représenté 2% du total des cas de violence observés, tandis que la violence institutionnelle a représenté 15% de la violence totale observée.

SECTEUR	POURCENTAGE
Criminel	61 %
Institutionnel	15%
Violence dans l'espace public	17 %
Politique	5 %
Économique	2 %

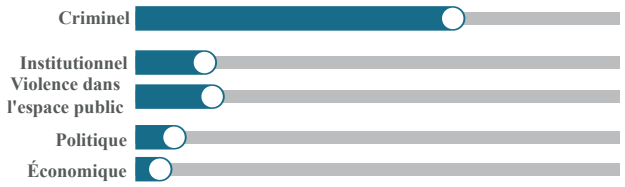

POURCENTAGE	ESPACE
59%	Rue
2%	Transport public
2%	Etablissements scolaires
2%	Espace gouvernemental
23%	Domicile
2%	Espaces touristiques
2%	Prisons, centres de détention
2%	Espace virtuel
6 %	Espace médiatique

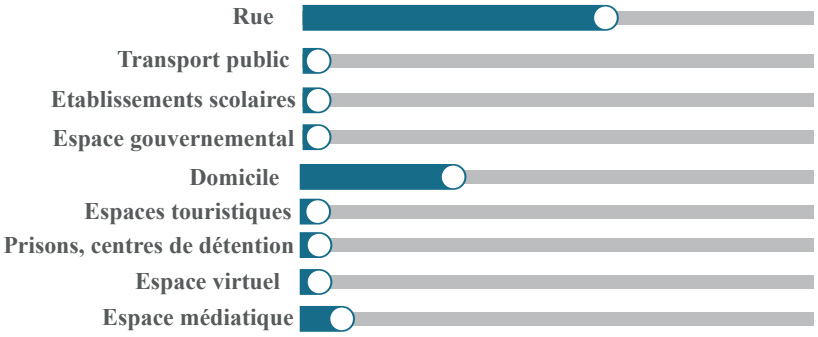

La violence au sein l'espace public a été de 17% du total des violences enregistrées, au cours du mois de Février 2021 suivie par les violences politiques à hauteur de 5%.

La rue a représenté l'espace majeur de violence avec environ 59% suivie du domicile, qui est l'espace familial, de 23% puis de l'espace médiatique de 6%, tandis que les établissements d'enseignement et les espaces gouvernementaux, c'est-à-dire les sièges administratifs, les espaces de tourisme et de divertissement, ainsi que les prisons, les centres de détention et les espaces virtuels, ont été les théâtres de violence à hauteur d'environ 2%.

La violence reste dans le sillage de la crise économique et sociale que traverse le pays et son traitement nécessite une vision et une stratégie institutionnelles qui luttent contre la violence et protègent ses victimes.

C'est quelque chose qui ne semble pas disponible en Tunisie actuellement en raison de la crise d'instabilité gouvernementale et de la crise financière publique ; deux crises qui peuvent empêcher la mise en place de toute stratégie de lutte contre la violence.

Conclusion

Il est important de noter selon toutes ces données que l'instabilité politique et les retombées économiques de la crise sanitaire du virus Covid 19 constitueront un des principaux moteurs de l'escalade du niveau de tension sociale et de la perte de confiance supplémentaire dans le système de gouvernance.

Par ailleurs, l'élargissement de l'écart entre le citoyen tunisien et les décideurs fera que les taux d'insatisfaction et de perte de confiance doubleront et font des jours à venir rien d'autre qu'un nouveau cadre pour exprimer la colère et le rejet ainsi qu'une motivation supplémentaire pour la jeunesse tunisienne de migrer de manière non-réglementaire dont le rythme s'accélère à chaque crise économique et sociale.

Nouvelle méthodologie de calcul scientifique :

À partir du mois de Mars, l'Observatoire Social Tunisien du Forum tunisien des droits économiques a adopté une nouvelle méthodologie de calcul scientifique dont voici les bases :

Définitions :

Mouvements instantanés: caractérisés par la surprise et la vitesse de mouvement résultant de la colère de la foule et de la gronde qu'elle génère mais sont limités dans le temps et l'espace. Ce type de mouvement cherche à mobiliser l'attention et la mobilisation sociale et se caractérise par leur nature pacifique, Cependant, ces mouvements varient dans les paramètres de développement de la protestation, y compris le recours à la violence.

Mouvements planifiés : mouvements qui étaient essentiellement instantanés mais qui ont évolué et développé des mécanismes d'action dans le temps et l'espace et ont pu acquérir la capacité d'organisation et de préparation d'une et chercher à développer des contre-mobilisation mais restent essentiellement pacifiques.

Ils se distinguent par leurs moyens organisationnels et leur capacité à assurer son action continue et la mobilisation pour les mêmes raisons.

Mouvements anarchiques (violents) : ce sont des mouvements qui font de la contre-violence l'un de leurs mécanismes d'action et sont souvent des réactions directes employant tous les moyens pour la confrontation et l'atteinte de leurs objectifs mais ils manquent souvent d'éléments d'organisation, de programme et de moyens clairs.

La méthodologie de Calcul :

L'unicité d'un mouvement est définie par un mode d'action, un lieu et une journée.
Une protestation se déroulant dans plusieurs lieux sera comptabilisée comme étants plusieurs mouvements.
Un mouvement ayant lieu sur plusieurs jours sera comptabilisé chaque jour.
Une protestation utilisant différentes modes d'action sera comptabilisée une fois pour chaque action.

Méthodologie de veille de la migration non règlementaire

• Les opérations d'interception : la veille repose sur les rapports du Ministère de l'Intérieur et les déclarations du porte-parole de la Garde Nationale dans les divers médias. Dans la plupart des cas, ils n'incluent pas de données détaillées (genre, tranches d'âge, pays d'origine des migrants …)

• Les arrivées sur les côtes européennes : Plusieurs structures émettent des données numériques sur les arrivées en Europe, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés, l'Organisation Internationale pour les migrations, les Ministères de l'Intérieur des pays européens et l'Agence Européenne de Surveillance des côtes.
Les chiffres présentés restent approximatifs et nécessitent une mise à jour continue selon les données publiées par les structures officielles et civiles qui peuvent être édités dans des rapports ultérieurs mais qui fournissent une lecture de l'évolution et du changement de la dynamique de la migration non-règlementaire.

• Les chiffres invisibles : ce sont le nombre de migrants qui atteignent les côtes européennes sans passer par les autorités locales ou les structures internationales et ne se retrouve pas dans un recensement. Ce sont des chiffres importants et qui diffèrent selon les tactiques des réseaux des passeurs de migrants. Il comprend également des opérations de départ depuis les côtes tunisiennes qui réussissent à échapper au contrôle sécuritaire strict ou celles dont le passage est intercepté sans émettre de rapports ou sans les annoncer.